

# Linkebeek, bientôt INGOUVERNABLE ?



Les conseillers communaux ont quitté prématurément un conseil communal

► La petite salle du conseil communal de Linkebeek, d'ordinaire si calme, n'était pas assez grande pour accueillir les riverains venus soutenir Damien Thiéry (MR), bourgmestre faisant fonction de cette commune à facilités depuis 2006, mais évincé par la ministre de l'Intérieur Liesbeth Homans (N-VA).

Depuis ce lundi, c'est Eric De Bruycker (Prolink), conseiller communal néerlandophone de l'opposition, qui prend le mayorat. L'homme n'a pourtant récolté que 168 voix de préférence lors des dernières élections, mais a accepté la nomination en allant prêter serment auprès du gouverneur du Brabant flamand.

Coincée dans la file qui mène au conseil, une riveraine confie qu'"être présente ce soir est le

*seul moyen de manifester notre soutien à Damien Thiéry".*

**ET C'EST D'AILLEURS** lui qui a présidé la séance au cours de laquelle les membres du Taal Aktie Komitee (TAK), massivement présents, se sont également bien fait entendre. "Les facilités, ce sont des bêtises!", ont-ils clamé, certains dans la salle, d'autre sous la pluie.

Après une quinzaine de minutes, le ton est monté d'un cran. Un conseiller communal de la majorité a pris la parole : "En guise de protestation contre la nomination d'Eric De Bruycker, nous quittons le conseil", mettant ainsi une fin prématurée au conseil. "Dans l'état actuel des choses, je reste toujours président du conseil mais tout peut encore changer" a affirmé Damien Thiéry après le conseil, non

sans fustiger le manque de préparation du nouveau bourgmestre Eric De Bruycker. "Je doute que la commune puisse encore être gérable. Vu ce que j'ai constaté ce lundi soir, le nouveau bourgmestre manque de compétences. Il ne connaissait pas ses dossiers, il n'a pas préparé la réunion avec les forces de police. Je ne suis donc pas sûr qu'on va encore pouvoir travailler ensemble longtemps."

Désormais, plusieurs scénarios sont possibles. "Des nouvelles élections sont toujours envisageables. Le conseil communal n'a plus le quorum, donc le minimum requis de membres pour valider un vote, et nous allons avoir une discussion approfondie sur les différents recours qu'on peut introduire au niveau belge et européen."

Arnaud Farr